GRAND CONSEIL **QUE 2237-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 29 octobre 2025

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Francisco Taboada : Coût sanitaire d'un détenu

En date du 26 septembre 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Quels sont les coûts annuels de santé d'un détenu pour chacune des disciplines médicales consultées ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat répond comme suit à la question posée.

Quels sont les coûts annuels de santé d'un détenu pour chacune des disciplines médicales consultées ?

Pour l'ensemble des services des HUG intervenant pour des soins à La Brenaz, La Clairière, Champ-Dollon et Curabilis, ainsi que pour les prestations délivrées au sein des unités de soins des HUG, les coûts annuels pour 2024 par détenu sont les suivants :

- 24'500 francs : par détenu pris en charge en chirurgie ;
- 16'400 francs : par détenu pris en charge en médecine interne et psychologie ;
- 57'300 francs : par détenu pris en charge en psychiatrie ;
- 19'000 francs : par détenu pris en charge en oncologie ;
- 1'100 francs : par détenu pris en charge au service des urgences.

Environ 50% de ces prises en charge font l'objet d'une refacturation aux assurances si le détenu est assuré LAMal.

S'agissant de la part des coûts assurés par l'office cantonal de la détention (OCD), seuls des montants globaux sont disponibles :

- 1'575'000 francs : assurances maladies, franchises et quotes-parts ;
- 396'000 francs : frais médicaux et autres analyses toxicologiques ;
- 324'000 francs : transports en ambulances (y compris accidents - transports intersites hospitaliers exclus) ;
- 131'000 francs : expertises et rapports médicaux ;
- 129'000 francs : assurance accident (couverture accident détenus non assurés) ;
- 40'000 francs : soins dentaires ;
- 1'000 francs : frais d'opticien.

En outre, 4'005'000 francs figurent aux comptes de l'OCD comme frais de placements à Belle-Idée ou dans d'autres centres de suivis psychiatriques ou psychothérapeutiques.

Les coûts recensés par l'OCD totalisent près de 6.6 millions. Une fois ramenés au nombre moyen de personnes détenues dans les établissements pénitentiaires genevois en 2024, soit 816 détenus au 31 décembre 2024, ils représentent un coût moyen de 8'046 francs par détenu.

Toujours pour l'OCD, il convient d'ajouter aux coûts susmentionnés les convoyages effectués par la brigade de sécurité des audiences (BSA) pour les conduites et surveillances hospitalières, qui représentent, sur la base d'une estimation, environ 17% de l'activité de ce service, soit 3'603'000 francs en 2024, ou 4'356 francs par détenu. En sus, le temps passé à la surveillance hospitalière, correspond à 10'234 heures annuelles.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :	Le président :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI	Thierry APOTHÉLOZ